
Communiqué de presse

Paris, le 16 juillet 2026

Conditions d'exercice des kinésithérapeutes : une nouvelle enquête nationale confirme la nécessité de poursuivre les actions de prévention et d'accompagnement

Sept ans après l'étude universitaire « **Conditions de travail et risques psycho-sociaux chez les masseurs-kinésithérapeutes – Une étude nationale** » conduite en 2018 à la demande de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, il a semblé nécessaire de renouveler cette enquête afin de mesurer l'évolution des conditions d'exercice et de la santé psychologique des kinésithérapeutes.

Confiée au professeur Didier TRUCHOT, cette nouvelle étude, à laquelle ont répondu plus de 9 000 kinésithérapeutes libéraux et salariés, dresse un état des lieux actualisé des facteurs de tension auxquels la profession est confrontée et de leurs conséquences sur le bien-être des professionnels.

Une évolution des conditions d'exercice qui appelle à la vigilance

Les résultats montrent une progression de certains indicateurs de mal-être par rapport à l'étude réalisée en 2018, traduisant une évolution du contexte d'exercice de la profession depuis plusieurs années. Les analyses mettent notamment en évidence le poids d'une charge de travail important et une rémunération jugée trop faible poussant à réaliser des horaires excessifs, des contraintes organisationnelles et administratives, du sentiment de ne pas toujours pouvoir exercer dans les conditions souhaitées, de la multiplication des incivilités et, plus largement, des violences auxquelles une partie des kinésithérapeutes est confrontée.

L'étude montre également que les professionnels les plus jeunes apparaissent plus exposés à plusieurs de ces facteurs de tension, tandis que les violences verbales concernent près d'un kinésithérapeute libéral sur cinq et plus d'un salarié sur quatre au cours des six derniers mois précédant l'enquête. Les violences physiques demeurent plus rares mais restent une réalité pour une partie de la profession.

Pour autant, ces résultats ne remettent pas en cause les fondements de l'exercice professionnel. L'étude souligne que l'empathie, ressource essentielle de la relation thérapeutique, demeure un point fort des kinésithérapeutes malgré les difficultés rencontrées.

Des actions engagées depuis plusieurs années

Ces résultats confortent les actions engagées par l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes pour prévenir les risques psychosociaux et accompagner les professionnels confrontés à des situations difficiles.

Depuis plusieurs années, l'Ordre développe une politique structurée reposant notamment sur un réseau de référents dédiés aux risques psychosociaux dans chaque conseil régional de l'ordre, [un numéro d'écoute accessible 24h/24 et 7j/7](#), un dispositif [d'entraide](#) permettant un accompagnement personnalisé, notamment sur les plans administratif, financier ou humain, un [outil d'auto-évaluation](#) du risque de burnout mis à disposition des kinésithérapeutes, des ressources d'information et de sensibilisation consacrées aux risques psychosociaux, aux violences et aux dispositifs d'accompagnement.

Pascale MATHIEU, présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes : « Cette nouvelle étude est particulièrement préoccupante. Elle démontre les conséquences physiques et psychiques des dégradations continues des conditions de l'exercice libéral et salarié, malgré un fort engagement des professionnels. Pour la première fois, les professionnels disent souffrir fortement de la dégradation de leurs conditions économiques. La mission d'entraide ordinale, au cœur de notre action, ne peut hélas pas répondre à ces difficultés, il appartient aux partenaires conventionnels libéraux et salariés de les traiter.

Néanmoins, cette étude nous permet d'alerter, en mesurant objectivement l'évolution des conditions d'exercice de la profession. Elle confirme également la nécessité de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années en matière de prévention, d'accompagnement et de soutien des kinésithérapeutes. Préserver la santé des professionnels, c'est aussi préserver la qualité et la sécurité des soins dispensés aux patients. Chacun doit prendre la part qui lui revient. »

Retrouvez les résultats de l'enquête en cliquant [ici](#).